



Commune de Pont-Château

ÎLOT DU CENTRE

COPIL du 15 décembre 2015




PARTICIPANT	FONCTION	MAIL	PRESENT	Envoi CR
CORNET Danielle	Maire de Pont-Château		excusée	@
LONGATTE Paul	1 ^{er} adjoint à la voirie, bâtiments		X	@
POILVE Stéphane	Adjoint aux finances		X	@
MORAND Sylvie	Adjointe aux affaires sociales		excusée	@
MOYON Armel	Adjoint à l'urbanisme		X	@
ABOT Margareth	Adjointe		X	@
BLANCHARD Angélique	Conseillère		X	@
MENARD Michel	Conseiller		X	@
HERVOCHE Ghislaine	DGS		Absente	@
OILLIC Guy	Responsable des services techniques		Absent	@
	Secrétariat général – mairie de Pont Château			@
BIZON Gérard	Responsable opérationnel LAD-SELA		X	@
RÔLE Mélanie	Chargée d'opérations, LAD-SELA		X	@
ROUSSEAU Jean-Christoph	Forma 6		X	@
BERNARD Raphael	Forma 6		Excusé	@

LEGENDE DIFFUSION CR :

 = courrier

 = fax

@ = Email

 = remis en mains propres

Objet :

COPIL – présentation du scénario final

Réunion :

Il est d'abord rappelé le processus entrepris auprès de la population, des commerçants pour le projet de l'îlot du centre :

- Des ateliers participatifs avec habitants, commerçants : avec un 1^{er} temps de diagnostic et visite du site (28/04 ; 18/05) et un 2nd temps de mise en débat des 3 scénarios envisagés (23/06)
- Une réunion publique présentant la démarche, les scénarios envisagés (2/07/2015)
- Une exposition en mairie avec registre pendant tout l'été 2015
- Une restitution en atelier du scénario final le 4/12/2015

Il est rappelé ensuite les invariants du projet présents dans les 3 scénarios et les remarques émises lors des différents ateliers et réunion publique sur notamment la gestion du stationnement sur l'îlot du centre par rapport au souhait d'y développer du commerces et d'y mettre des logements.

Une étude du parc des stationnements en centre-ville de Pont-Château a été confiée au CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Cette étude réalisée fin novembre a permis de mettre en évidence :

- Les parkings quels qu'ils soient, ne sont jamais saturés, même sur le créneau du début d'après-midi, le plus fréquenté. Il reste toujours des places disponibles.
- La zone bleue est bien respectée, même sur le petit parking de l'îlot du centre (le plus au sud - B) mais peu de rotation sur le parking le long du brivet (A), non matérialisé
- La suppression du parking A entraînerait le report des stationnements sur les autres parkings de la commune. Et seul le créneau du début d'après-midi apparaît comme tendu (plus que 5 places disponibles).
- Les parkings de l'îlot du centre (A et B) ont fait l'objet de comptage. Ce comptage couplé aux relevés des plaques à montrer le fon fonctionnement de la zone bleue
- Les jours de fréquentation les plus denses : mercredi, vendredi, samedi.

Par ailleurs, une enquête a été réalisée auprès des commerçants du centre-ville de Pont-Château afin de connaître les besoins, ceux intéressés par un déplacement de leur activité, leur souhait d'investissement, de développement.

A ce jour, 3 commerçants ont été identifiés : soit 380 m² au total (55% des surfaces commerciales potentielles)

- Un restaurateur
- Une boulangerie
- Un magasin de lingerie

Une 1^{ère} approche a été faite avec Habitat 44, bailleur pour la réalisation d'une opération de logements sociaux. Sur la base du scénario final, 24 logements (dont 4 à la place de l'immeuble rue de Verdun). Gestion du stationnement privatif à la parcelle ou en sous-sol.

Remarque :

- ⇒ Pourquoi n'est-il pas envisagé quelques logements en accession sur l'îlot du centre, alors même qu'il permettrait de répondre à une certaine mixité, et apporter des recettes supplémentaires ?
- ⇒ Malgré l'étude réalisée par le CEREMA, les stationnements ne sont pas au plus près des commerçants et bien qu'il y ait des parkings avec des places disponibles, il faut prendre en compte le problème de l'accessibilité. Il est parfois difficile pour certaines personnes, notamment âgées, de se garer en centre-ville, de faire des créneaux.

Les Prochaines étapes :

- Etablir le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales pour le choix d'une maîtrise d'œuvre pour réaliser l'opération immobilière
- Poursuivre le travail de définition des cellules commerciales tenant compte de chacune des activités